
**PROCÈS-VERBAL DE LA 135^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020 À 17 H 30 VIA MICROSOFT TEAMS**

Présences	:	Heidi Brisson Smith (<i>est arrivée à 18h</i>), Adel Omar Dahmane, Stéphane Jean-Bart, Jacinthe Laurendeau, Geneviève Laporte, Valérie Leblanc (<i>a quitté à 19h</i>), Caroline Otis, Marie-Ève Paquin, Frédéric Pellerin et Céline Thifault
Absences confirmées	:	Joffrey Bouchard et Esteben Harguindeguy
Invités	:	Charles Brochu-Blain, Sonia Ducharme-Beausoleil, Esther Fournier, Dominic Leblanc et Josianne Rey
Présidence d'assemblée	:	Stéphane Mercier
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

135.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 17h31.

Monsieur Stéphane Mercier souhaite la bienvenue à monsieur Stéphane Jean-Bart et à madame Jacinthe Laurendeau qui représentent les entreprises œuvrant dans les secteurs d'activités économiques correspondant à des programmes d'études techniques.

135.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL200923-01

Sur une proposition de madame Céline Thifault, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

135.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

135.2 Adoption de l'ordre du jour

135.3 Adoption du procès-verbal du 10 juin 2020

135.4 Suite du procès-verbal

135.5 Parole à l'assemblée

- 135.6** Budgets de fonctionnement 2020-2021
Présenté par : Esther Fournier, directrice, Service des ressources financières et de la Formation continue
135.6.1 Adoption du budget 2020-2021 du collège constituant de L'Assomption
135.6.2 Avis à formuler au conseil d'administration relatif au budget 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière
- 135.7** Avis au conseil d'administration concernant la révision de la Politique sur l'éthique de la recherche avec les êtres humains
Présenté par : Dominic Leblanc, responsable régional de la recherche
- 135.8** Adoption du plan de travail du conseil d'établissement 2020-2021
Présenté par : Caroline Otis, directrice
- 135.9** Nominations au comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7)
- 135.10** Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 135.11** Rapport de la direction
- 135.12** Dépôt de documents
135.12.1 Bilan du Plan de travail 2019-2020 du Cégep à L'Assomption
135.12.2 Plan de travail 2020-2021 du Cégep à L'Assomption
- 135.13** Autres points
- 135.14** Prochaine assemblée : le mercredi 25 novembre 2020 à 17 h 30
- 135.15** Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

135.3 Adoption du procès-verbal du 10 juin 2020

CECL200923-02

Sur une proposition de monsieur Frédéric Pellerin, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 134^e assemblée régulière tenue le mercredi 10 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

135.4 Suite du procès-verbal

Madame Caroline Otis effectue les suivis du procès-verbal du 10 juin. Entre autres, elle informe les membres que tel qu'indiqué dans la résolution de juin dernier, il a été prévu au plan de travail du conseil d'établissement de présenter le bilan de la première année d'utilisation du *Cadre de gestion pour la modification d'une grille de cours*.

De plus, la motion de félicitations à l'égard de l'ensemble du personnel du Cégep soulignant leurs efforts dans le contexte de la Covid-19 a été envoyée le 11 juin dernier.

Finalement, le document relatif au portrait du marché du travail dans Lanaudière a été transmis aux membres le 12 juin dernier. Un questionnement est soulevé à savoir si des démarches ont été entreprises suite à l'annonce de la hausse prévue de la clientèle dans la région. Madame Otis indique que des discussions ont été amorcées avec le service des ressources matérielles sur la possibilité d'ajout de d'espace, soit en nouvelle construction, location ou ajout au bâtiment existant. La demande de hausse de devis a également été transmise au ministère.

135.5 Parole à l'assemblée

Sans objet.

135.6 Budgets de fonctionnement 2020-2021

Présenté par : Esther Fournier, directrice, Service des ressources financières et de la Formation continue

135.6.1 Adoption du budget 2020-2021 du collège constituant de L'Assomption (CRLA)

135.6.2 Avis à formuler au conseil d'administration relatif au budget 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière

Madame Esther Fournier présente le budget de fonctionnement pour l'année 2020-2021 du collège constituant à L'Assomption et du Cégep régional de Lanaudière.

Madame Fournier indique qu'elle soumet un budget déficitaire pour le Cégep régional de Lanaudière de 313 331\$ qui sera soutenu par les sommes accumulées au solde de fonds ou, le cas échéant, par les réserves non utilisées. De plus, des réserves sont prévues en raison des coûts et des pertes de revenus relatifs à la Covid-19, mais le budget tient compte des économies réalisées en 2019-2020.

Les membres sont informés de l'octroi par la nouvelle ministre d'une enveloppe budgétaire non récurrente pour le soutien additionnel aux étudiants en contexte de crise sanitaire. Cet ajout a permis au CRLA de répondre à des besoins, par exemple, l'ajout de postes d'orthopédagogue et de conseiller pédagogique et la réorganisation du service informatique.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2020-2021;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 29 mai 2020;

Attendu le rehaussement du financement général et la 4e année du réinvestissement dans le réseau collégial;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu le contexte particulier lié à la pandémie et ses impacts sur le budget de fonctionnement du CRL;

Attendu la recommandation du comité régional de planification et de coordination (CRPC);

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL200923-03

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Valérie Leblanc, il est résolu :

- *d'adopter le budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption.*
- *de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant le budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière.*

Adoptée à l'unanimité.

135.7 Avis au conseil d'administration concernant la révision de la Politique sur l'éthique de la recherche avec les êtres humains

Présenté par : Dominic Leblanc, responsable régional de la recherche

Monsieur Dominic Leblanc présente les modifications apportées à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière qui détermine le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche.

Ce comité examine toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisée sur place au Cégep ou par les membres de son personnel. Afin que ses chercheurs soient éligibles à obtenir des subventions de recherche des trois principaux organismes subventionnaires fédéraux, un établissement doit posséder une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

Le document de référence sur lequel se basent les comités d'éthique de la recherche pour établir leur propre politique est l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains. En 2018, ce guide a été révisé et des modifications ont été apportées. Afin de s'arrimer à ces modifications, le Cégep régional de Lanaudière a procédé à une révision de sa Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

Attendu que les établissements d'enseignement sont tenus de se doter d'une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains afin que leurs chercheurs soient admissibles à des subventions des organismes subventionnaires fédéraux;

Attendu que la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière détermine le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche;

Attendu que le comité de la recherche a la responsabilité d'étudier tout projet de recherche impliquant des participants humains se déroulant au Cégep régional de Lanaudière ou mené par un membre du personnel à des fins professionnelles;

Attendu que la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains s'appuie sur l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains et que celui-ci a été modifié en 2018;

Attendu que le comité d'éthique de la recherche a participé aux travaux de révision de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains et a donné un avis favorable à la version révisée;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 8 septembre 2020;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL200923-04

Sur une proposition de monsieur Frédéric Pellerin, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de formuler un avis favorable au conseil d'administration concernant la version modifiée de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

Adoptée à l'unanimité.

135.8 Adoption du plan de travail du conseil d'établissement 2020-2021

Présenté par : Caroline Otis, directrice

Dans le but de permettre aux membres du conseil d'établissement d'exercer les droits et les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi, la direction du collège constituant de L'Assomption a mis en place un plan de travail des travaux et des objets prévus pour l'année scolaire 2020-2021.

Ce document permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants.

Finalement, le plan de travail assure un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière.

Attendu que le plan de travail 2020-2021 permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants;

Attendu que ce document assure un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL200923-05

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Valérie Leblanc, il est résolu d'adopter le plan de travail du conseil d'établissement pour l'année 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité.

135.9 Nominations au comité d'appel en lien avec le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7)

Selon le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7), le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à la nomination de membres et de membres substitués d'un comité d'appel pour entendre les étudiants qui se prévalent d'un droit de recours prévu dans le règlement face à certaines sanctions sévères.

Selon l'article 7.2 du règlement, le comité est composé de trois personnes, dont la direction générale du Cégep régional de Lanaudière qui préside le comité et de deux autres personnes nommées par le conseil d'établissement, soit la présidence du conseil d'établissement et un autre représentant nommé par le conseil d'établissement.

CECL200923-06

Sur une proposition de madame Caroline Otis, dûment appuyée par Jacinthe Laurendeau, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité d'appel pour 2020-2021.

Membre #1 : Stéphane Mercier

Membre #2 : Frédéric Pellerin

Substitut du membre # 1 : Adel Omar Dahmane

Substitut du membre # 2 : Valérie Leblanc

Adoptée à l'unanimité.

135.10 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL200923-07

*Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant :
CA2020060401*

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL200923-08

Sur une proposition de madame Caroline Otis, dûment appuyée madame Céline Thifault, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

135.11 Rapport de la direction

Madame Caroline Otis informe les membres des activités qui se sont tenues depuis la rentrée scolaire. Elle indique que la majorité des activités d'enseignement se déroule à distance, mais que les services aux étudiants sont assurés en présence ainsi qu'à distance. Les membres de l'équipe de direction font part à tous des services qui ont été mis en place en raison de la Covid-19.

Madame Otis ajoute qu'étant donné que nous n'avons pu accueillir les nouveaux étudiants, une vidéo a été envoyée en août dernier afin de leur permettre d'effectuer une visite virtuelle du Cégep. Celle-ci sera transmise par courriel aux membres.

135.12 Dépôt de documents

135.12.1 Bilan du Plan de travail 2019-2020 du Cégep à L'Assomption

135.12.2 Plan de travail 2020-2021 du Cégep à L'Assomption

Ces documents ont été transmis aux membres avec la convocation.

135.13 Autres points

Sans objet.

135.14 Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mercredi 25 novembre 2020.

135.15 Levée de l'assemblée

CECL200923-09

Il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 30.

Monsieur Stéphane Mercier
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg